

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Arbitres, Arbitres Assistants

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller : 0,80 € du kilomètre.
(Référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 24,00 € (de 0 à 30 km)
- . Indemnité maximum : 80,00 € (de 31 à 100 km)

FRAIS D'ARBITRAGE

Pour les arbitres domiciliés en dehors du département, distance calculée à l'entrée dans le département.

Pour les échanges d'arbitres avec les Districts du Pays Saônois et du Jura, utiliser les barèmes des Districts recevant avec limitation à 100 km.

PRESTATION

Pour les matches de Championnat de District et de Coupes désignés par le District :

- Séniors D1 et D2 : 30 €
- Séniors autres, féminines et U18 : 25€
- Jeunes U15 : 22€
- Futsal (déplacement compris) : 52 €

Observateurs, délégués

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller : 0,80 € du kilomètre.
(Référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 24,00 € (de 0 à 30 km)
- . Indemnité maximum : 80,00 € (de 31 à 100 km)
- . Indemnité pour 2^{ème} match sur le même site : 24,00 €